

RAPPORT CAP2022

HARO SUR LE SERVICE PUBLIC ET SUR LES FONCTIONNAIRES



44 personnalités issues pour la plupart de think-tank des plus libéraux (l'IFRAP par exemple), du MEDEF, de cabinets privés de conseils et de « management », qui n'ont cessé de dénigrer la fonction publique et les fonctionnaires tout au long de leurs activités et publications, ont été chargées par ce gouvernement d'élaborer des propositions pour « transformer » l'action publique. Rien d'étonnant donc à ce que leurs 22 recommandations aient comme objectif prioritaire d'abandonner et privatiser des pans de missions de service public, pour supprimer 120 000 emplois et économiser 30 milliards d'euros ! Ce qui n'était pas passé avec le rapport ATTALI, revient avec CAP2022. Logique lorsque l'on constate l'étrange conception qu'E. Macron a de la fonction publique par exemple avec l'affaire Benalla.

ILS NOUS LIVRENT LEUR POISON :

PREMIÈRE PARTIE Leurs convictions

1^{er} paragraphe : faire des économies sans regarder les recettes manquantes

La fonction publique coûterait trop cher au regard du déficit. 30 milliards d'euros d'économies sont attendus d'ici 2022.

Mais remettons les choses dans le bon ordre : le CICE a coûté 13 milliards en 2016 et 16 milliards en 2017. L'évasion fiscale est estimée à plus de 50 milliards d'euros par an, la fraude à 80 milliards. Les grandes entreprises se gavent tout en échappant à l'impôt grâce à l'optimisation fiscale, pour une perte d'IS estimée au plus bas à 18 milliards par an pour le budget de la France. Pour l'IR, 76 niches fiscales ont grevé le budget 2017 de 22,64 milliards d'euros (les plus fortes en gains n'étant pas celles à caractère social). Depuis 2010, le patrimoine financier a doublé pour les 10 % de français les plus riches. Globalement, la fiscalité appliquée au produit du capital est plus favorable que celle appliquée aux produits du travail. L'instauration d'une flat tax en guise d'IS et la transformation de l'ISF en IFI en sont deux exemples récents.

Alors, ce déficit, la faute à qui ?



Suivez-nous sur facebook ou twitter

K : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)

F : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)

2^e paragraphe : s'attaquer aux principes qui fondent la Fonction Publique

Le rapport remet en cause la pertinence de l'égalité de traitement, car elle serait inadaptée face à la diversité des situations. Ces personnalités semblent découvrir que l'action publique doit s'adapter à cette diversité. Cela fait belle lurette que nous savons bien à la CGT que l'égalité de traitement implique d'apporter des réponses aux besoins de toute la population, sur l'ensemble du territoire. Ces réponses doivent s'adapter aux besoins de chaque population et de chaque territoire. Mais leur objectif est tout autre :

- ✓ Conditionner une partie des moyens alloués aux résultats de satisfaction des usagers, c'est-à-dire, enlever des moyens là où il en faudrait davantage pour améliorer la situation !
- ✓ C'est la montée en gamme du principe de l'efficience (toujours moins de missions et encore moins de moyens pour les mettre en œuvre).
- ✓ Faire reculer les normes et livrer les données pour déléguer, externaliser, privatiser les missions publiques. Mais la loi du marché n'en a que faire de la solidarité, il faut payer !
- ✓ Et pour mettre au pas les agents récalcitrants : « une plus grande exigence d'évaluation qui doit porter sur les résultats », notamment en termes de mobilité contrainte.

DEUXIÈME PARTIE

En finir avec les administrations d'État

Proposition 1 : couper le robinet budgétaire et organiser le démantèlement

Les directions seront contraintes sous contrat de 5 ans aux restrictions budgétaires, sans possibilité d'adapter leurs crédits et leur gestion à court terme. Mais si un besoin inattendu, ou une innovation réelle apparaît ? C'est fermer la porte à l'investissement pour le service public. Parions que le patronat y trouvera de nouveaux marchés... au prix fort.

La gestion des ressources humaines passe d'un pilotage des effectifs à un pilotage par masse salariale. C'est ainsi la fin des mesures générales de revalorisation du point d'indice, l'évolution des salaires étant restreinte à une enveloppe globale pré-fixée pluriannuellement !

Il s'agit aussi de développer la part variable des rémunérations selon le mérite, l'arbitraire.

En finir avec le contrôle : le rapport attaque en remettant en cause de la responsabilité pécuniaire du comptable (RPP) qui encourageait selon les rédacteurs à trop de contrôle au détriment des prises d'initiative des gestionnaires. Le fait qu'il s'agisse de l'utilisation de l'argent public et que la population est en droit d'exiger son contrôle, de la rigueur et de la probité (grâce à la RPP, la séparation ordonnateur/comptable et des moyens suffisants), ne semble plus être une priorité. Loin de s'arrêter là, le rapport fait l'éloge de la loi ESSOC qui entrave l'action des organismes de contrôle vis-à-vis des entreprises, puis en appelle à la diminution des normes...

En finir avec les administrations centrales, place à des agences. L'État abandonnerait des missions essentielles pour les transférer à des agences (c'est la fin de la DGFIP!) : recouvrement et contrôle fiscal, conseil aux entreprises, statistiques et études économiques, missions douanières et droits indirects, régulation du trafic aérien, contrôle et répartition des produits et matières premières énergétiques, aménagement du territoire, des pans de missions de l'enseignement supérieur, organisation administrative des musées, création d'une agence nationale du sport, etc... c'est la grande braderie !

Proposition 2 : s'attaquer aux statuts des agents, à leurs droits et garanties

Le rapport préconise de différencier davantage les carrières et les rémunérations entre les trois versants de la Fonction Publique, d'augmenter le nombre de contrats d'apprentis en « pré-recrutement » et logiquement d'en finir avec la primauté d'accès par concours pour généraliser le contrat de droit privé. Non seulement il remet en cause le principe fondamental d'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis des intérêts privés, mais il ose prétendre que les statuts de droits privés sont plus protecteurs que ceux de droit public.

Alors pourquoi vouloir introduire des plans de départs volontaires en cas de restructurations ? C'est bien parce que, encore aujourd'hui et fort heureusement, ils ne peuvent mettre en place des plans de licenciements de fonctionnaires. Ces 44 personnalités nous prennent vraiment pour des...

Casser la boutique nécessite de casser le statut. Pour cela, les « managers » pourraient mettre en place des dérogations au statut des fonctionnaires pour la rémunération, le temps de travail, la mobilité (liste non exhaustive dans le texte). La notion de « manager » n'étant jamais clairement définie, cela pourrait aller très loin, jusqu'au local, jusqu'aux services. C'est aussi le manager qui déciderait, « sans autre contrainte que celles du droit commun », dans le plus grand arbitraire, des évolutions et des promotions des agents. Les CAP mobilité et promotions seraient supprimées. Il serait créé de nouvelles CAP chargées uniquement de vérifier la bonne adaptabilité des agents !

Et pour être bien sur que les règles de « management » du privé seront appliquées au sein de la Fonction Publique, « les talents venant du privé » seront privilégiés pour l'accès aux emplois de cadres dirigeants.

Proposition 3 : le tout numérique, objet magique.

Au-delà de la massification de la collecte des données et la réelle capacité de les traiter, le rapport porte le numérique comme la solution miracle à quasi tous les problèmes, ouvrant un avenir radieux pour des agents épanouis dans une nouvelle relation au travail et des usagers tellement contents ! Mais, en fait, le principal intérêt du numérique pour nos 44 professeurs Tournesol est encore et toujours de diminuer les dépenses de fonctionnement ! Le numérique doit ainsi impacter la gestion prévisionnelle des emplois, c'est-à-dire supprimer des postes.

Pour impliquer les agents dans la recherche de la limitation des coûts de production des applications, les agents seraient mis à contribution à travers des concours et des « challenges », la mise en place de réseaux sociaux, etc. Du travail gratuit ?

Et bien sur la création d'architectures informatiques inter-administratives (fiscal et social par exemple) pourrait faciliter les fusions, l'interministérialité, les créations d'agences.

Proposition 4 : numérique et service à l'utilisateur, moins d'humains et plus de robots !

Toujours dans le même état d'esprit, le numérique pourra remplacer l'humain pour l'accueil de premier niveau (chatbot), pour étendre les plages horaires (grâce à des « robots physiques »). Cet accueil sera concentré en un point unique pour tous les services publics.

Les agents présents devront être polyvalents avec toutes les habilitations nécessaires. Quant aux maisons de service au public, elles ne se limiteraient plus qu'à l'accueil mais donneraient accès aux services, prises de rendez-vous, conseils, formation, accès aux soins, et chaque fois que possible... par visio conférence !

TROISIÈME PARTIE

Transformer les services publics pour moins de service public

Quelques morceaux choisis pour chaque proposition

Proposition 5

L'hôpital public : limitation des remboursements par la sécurité sociale et des dotations aux hôpitaux, mise en concurrence des professionnels, limitation des recours à l'hospitalisation, éloignement des usagers des services d'urgence, regroupement des centres hospitaliers, délégation des actes pratiqués par les médecins vers les infirmiers, numérisation des usages et des procédures, généralisation de la télémedecine et de la télésurveillance à domicile, diminution du nombre d'hospitalisation en EHPAD, limitation du transport sanitaire...

Proposition 6

La dépendance : cibler les actions de préventions. Éviter les hospitalisations ou en réduire la durée, conditionner les dotations des établissements à des contrats d'objectifs basés sur des indicateurs... selon bien sur le principe de l'efficience (moins de missions et toujours moins de moyens pour les réaliser) et dans le cadre d'une convention pluriannuelle de répartition et d'évolution de l'offre.

Proposition 7

Le handicap : L'unification des décisions des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH, déterminant taux d'incapacité, montant de la prestation, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, mesures d'insertion). La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé serait dévolue au médecin du travail (quelle indépendance ?) plutôt qu'aux maisons départementales des personnes handicapées comme actuellement.

Proposition 8

Le système éducatif : mise en concurrence des établissements entre eux à travers la publication d'évaluations. Élargissement des postes à profil sous l'arbitraire des chefs d'établissement. « Recrutement plus ouvert » des personnels de direction et gestionnaires d'établissement (des chefs d'entreprises ?). Régionalisation (selon la carte des nouvelles régions) de la politique éducative. Formations en dehors des heures de cours. Substitution de l'enseignant par le numérique chaque fois que possible.

Cerise sur le gâteau, les 44 dynamiteurs prônent la création d'un nouveau corps d'enseignants se substituant progressivement aux certifiés sur la base du volontariat. Ces nouveaux enseignants, recrutés donc au profil par le chef d'établissement, avec des carrières plus avantageuses, effectueraient deux heures supplémentaires, enseigneraient deux matières, avec un temps de travail annualisé et l'obligation de remplacement dans l'intérêt du service.

Proposition 9

Enseignement supérieur et recherches : Élargir les périmètres géographiques d'affectation des étudiants (oui mais encore faut-il pouvoir financer un logement !). Accroître l'autonomie des universités qui doivent s'autofinancer. Encore et toujours le pilotage par contrat pluriannuel sur la base de l'efficience pour contraindre aux restrictions budgétaires, pour moduler les financements selon les résultats des étudiants, selon la visibilité internationale de la recherche. Celle-ci doit investir dans l'économie et sera financée au regard de son excellence (spécialisation de la recherche par établissement).

C'est un financement au résultat qui est prôné, tout en augmentant les partenariats public-privé. La recherche fondamentale, pourtant essentielle et déjà en difficulté, en sortirait définitivement perdante.

Proposition 10

Le service public de l'emploi : Labellisation et intégration des opérateurs de placement, ouverture des données au bénéfice des « partenaires privés ». Limiter les recrutements à pôle emploi et augmenter les CDD en prévision de la baisse attendue du taux de chômage (on croit rêver, une politique de lutte contre le chômage qui supprime des emplois et précarise ses propres salariés !).

Ouvrir plus largement le « marché » de la recherche d'emploi au privé, concentrer les missions de pôle emploi sur l'indemnisation et le contrôle (sur les radiations ?).

Proposition 11

Le logement : limitation du supplément de loyer de solidarité, extension des surloyers et révisions des barèmes pour inciter à aller dans le parc privé. Projet de création d'une allocation sociale unique (globale) intégrant notamment les APL.

Regroupements et transformation de l'ensemble des bailleurs sociaux en statuts commerciaux. Diminuer le montant prélevé sur les entreprises pour le 1 % patronal tout en le fiscalisant.

Proposition 12

Les dispositifs sociaux : mise en place d'une allocation sociale unique, « construite de manière à inciter au retour à l'emploi » (dégressivité ?). Généralisation de la relation via le numérique, ou à défaut accueil au sein des maisons de service au public.

Réunir et échanger les données numériques pour dresser des profils préventifs et définir le parcours de la personne le plus en amont (du darwinisme social ?).

Proposition 13

Réduire les délais de jugement, limiter l'action des juges. Devinez comment raccourcir les délais ? Par le numérique ! Mais aussi par l'extension des recours obligatoires à la conciliation et à la médiation avant saisine du juge (bonjour les frais d'avocats...). Accélérer la décision de justice en retirant le caractère suspensif de l'appel.

Retirer des prérogatives aux juges, notamment pour le juge des tutelles et pour le juge aux enfants !

Proposition 14

L'exécution des peines : si l'évitement de l'incarcération systématique est une démarche positive, le choix de l'extension du bracelet électronique comme solution miracle interroge et s'accompagnerait de la géolocalisation (cela paraît évident), du dépistage à distance à la consommation de substances illégales, de possibles écoutes et brouillages de communications, de détections de comportements anormaux grâce à l'intelligence artificielle... jusqu'où pourrait aller big brother ?

Quant au suivi socio-éducatif qui est encouragé, ce sera par contre sans les emplois adéquats.

Proposition 15

Fusion du recouvrement des prélèvements obligatoires :

La priorité est annoncée en introduction : être moins coûteux pour les entreprises et continuer à supprimer des emplois à la DGFIP, à l'URSSAF, ACOSS, AGIRC-ARRCO et DGDDI !

Ce serait la création d'un système unique fiscal et social, fortement automatisé vers un 100 % numérique (évolution de la réglementation de la CNIL). La fusion du recouvrement DGFIP et URSSAF se ferait en deux temps, dans un premier temps la DGFIP récupérant tout ce qui est fiscal et l'URSSAF tout ce qui est du domaine social.

Suppression de niches fiscales (mais lesquelles ?), des petites taxes et de toutes celles à faible rendement (quels que soient leurs effets dissuasifs). On peut ainsi se demander si la taxe sur les signes extérieurs de richesse, instaurée pour tenter de calmer la grogne lors du basculement de l'ISF en IFI, mais dont l'efficacité a été toute relative, fera partie de la liste des taxes supprimées.

Exploitation des données de masse et de l'intelligence artificielle pour augmenter l'efficacité du contrôle et du recouvrement (= suppressions d'emplois).

Utiliser le PAS et la réforme de la TH pour supprimer encore davantage d'emplois.

Proposition 16

Vers le « Zero cash » : Il ne serait plus laissé le choix du moyen de paiement. Quant aux populations les plus en difficulté, la solution serait une carte sans contact ! Mais le problème des populations les plus précaires n'est pas de savoir taper un code, mais de disposer d'un compte, d'une carte et que ce compte soit approvisionné !

Proposition 17

Concentrer l'offre et la gouvernance de l'audiovisuel : réduire le nombre de chaînes publiques et développer le numérique. Revoir les conditions d'exercice de la tutelle.

QUATRIÈME PARTIE

Sabrer les dépenses publiques

Proposition 18

L'État doit renoncer à des compétences, transférées aux régions, mais sans les fonds (suppression de soi-disant doublons) !

Le rapport préconise à l'État de finir de se désengager du secteur de la jeunesse, de la vie associative, de la formation, de l'orientation, du développement économique, de l'aménagement, de l'énergie et du climat pour un transfert complet aux régions.

Il incite l'État à se désengager là où ce n'est pas encore fait : transport ferroviaire (et ouverture au privé), réseau de transport routier, distribution de l'énergie, logement, financement de l'ONF, sport pour tous.

Loin de s'arrêter là, une grande « revue des missions » est demandée pour aller plus loin dans les transferts.

Pour faire bonne figure, les préfets de régions, représentant de l'État, pourraient passer des contrats de territoires avec les conseils régionaux, pour les territoires les plus fragiles. Ce n'est évidemment pas cela qui permettra d'éviter les effets de dumping fiscal, social et économique entre les régions.

Proposition 19

Resserrer le réseau :

Une seule structure pour coordonner l'ensemble des contrôles auxquels sont soumis les entreprises.

Transfert de la fonction de comptable public aux collectivités territoriales, aux grands hôpitaux, aux offices publics de l'habitat. C'est ainsi la fin de la séparation ordonnateur/comptable, pourtant garante de rigueur et de probité. Il est aussi préconisé de regrouper au sein de

chaque EPCI la fonction comptable de l'ensemble des communes qui le composent, de généraliser la certification des comptes et le compte financier unique pour toutes les collectivités.

Pour la justice, le comité propose d'aligner la carte des cours d'appel sur celle de régions. Là où des cours seraient supprimées, serait mis en place, temporairement, des pôles de compétences spécialisées pour certains contentieux. C'est aussi la localisation des tribunaux judiciaires au niveau du département.

Régionalisation des chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie.

Transformer des zones police peu peuplées en zone gendarmerie.

Création d'une direction unifiée pour fusionner la police scientifique de la gendarmerie et celle de la police nationale.

Dans le domaine des aides agricoles : regrouper l'ensemble des agents en charge de la gestion au sein de l'Agence des services et de paiements.

Caler le périmètre des académies sur le périmètre des nouvelles régions.

Mutualisation des budgets de fonctionnement des services de l'État déconcentrés pour arriver à baisser l'enveloppe globale.

Et cerise sur le gâteau, les préfets de régions gèreraient les ressources humaines des services publics en créant une nouvelle filière administrative territoriale interministérielle pour remplacer tous les corps administratifs actuels gérés actuellement ministère par ministère. Ce serait la fin de tout les statuts particuliers et la mobilité forcée.

Proposition 20

Limiter les interventions publiques qu'ils considèrent comme « trop coûteuses » :

Toutes les interventions publiques seraient évaluées (=remises en causes au regard du principe de l'efficacité) tous les cinq ans.

Les suppressions déjà identifiées concerneraient des aides sociales et fiscales, des exonérations sociales, des taux réduits de TVA, des aides à l'innovation, afin de financer la suppression des petites taxes.

Pour la transition écologique, le recours au privé doit se développer en recherchant le moindre coût. Cibler les aides sur certains travaux au regard de leur efficacité. Passage du taux réduit de TVA de la rénovation thermique au taux intermédiaire. Incitation à l'arrêt des projets de soutien aux énergies renouvelables des collectivités locales s'ils ne sont pas suffisamment « réalistes et rentables ».

Mise sur la sellette des petits aéroports.

Proposition 21

Mutualiser l'achat public et externaliser des tâches aujourd'hui réalisées par l'administration :

Il est par exemple proposé de standardiser les achats des services départementaux d'incendie et de secours, de limiter les hélicoptères pour les services médicaux d'urgence (SMUR), fusionner l'ensemble des centres de réception des appels d'urgence sur le territoire (SAMU, police, pompiers).

L'armée aussi doit rentrer dans le rang : privatiser totalement l'habillement, la restauration et l'entretien du parc immobilier. Limiter des coûts en privilégiant des solutions déjà existantes plutôt que d'investir dans de nouveaux projets conçus spécifiquement pour l'armée. Prise en charge par le privé de l'entretien et de la réparation du matériel vendu.

150 km de routes seraient offertes aux concessions autoroutières et plus largement les collectivités et l'État devraient développer davantage l'externalisation du réseau routier.

Privatiser davantage les contrôles, qui seraient effectués par des opérateurs privés, par délégation du préfet, en les étendant aux domaines de la concurrence, de la protection du consommateur et de la répression des fraudes. Il s'agirait aussi de développer l'auto-contrôle à partir de référentiels d'auto-diagnostic.

Proposition 22

Faire payer l'utilisateur :

Les professionnels paieraient pour des contrôles supplémentaires en matière de contrôle sanitaire, puis dans un deuxième temps pour l'ensemble des contrôles existants.

Instauration de péages urbains à l'entrée des grandes villes, modulable suivant le niveau de pollution de la voiture. Mais à quand la gratuité des transports en commun ? De cela nos 44 savants fous n'en parlent pas...

En parallèle au développement du réseau autoroutier, instauration d'une vignette poids lourds pour les inciter à quitter le réseau national non concédé aux autoroutes.

Poursuite du mouvement visant à tarifier différemment certains services offerts aux Français de l'étranger.

Auto financement par la tarification de leurs prestations des chambres de commerce et de l'industrie, des chambres des métiers et de l'artisanat. Réduction de la subvention de Business France.

EN GUISE DE CONCLUSION,

« TRANSFORMER L'ACTION PUBLIQUE » ?

Le mot transformation est le dénominateur commun de différents rapports ou notes qui sont publiés ces derniers temps. Celui de la Cour des comptes qui insiste sur la nécessité d'une « transformation à accélérer » de la DGFIP, celui de CAP 22 dont le maître mot est la « transformation de l'action publique » et la dernière note du 1er ministre qui engage le chantier « de transformation de l'organisation territoriale ».

Pour la CGT, ces éléments de langages participent d'une convergence affichée pour démanteler les services publics, et la DGFIP en particulier.

Les annonces faites par M Darmanin concernant la réorganisation des services de Bercy devant 600 cadres le 11 juillet dernier laissent augurer une véritable saignée en termes d'effectifs pour la DGFIP. L'objectif serait de 4000 suppressions par an, soit plus que les 3500 départs en retraite annuels.

Les pistes développées spécialement par la Cour des comptes pour transformer la DGFIP (revoir le périmètre des missions, accélérer le numérique, adapter la cartographie du réseau, faciliter la mobilité des personnels, recruter contractuellement des compétences...) doivent être mises en perspectives avec les leviers préconisés dans CAP22.

De même, la note du 1er ministre annonce d'ores et déjà la mise en commun des fonctions support DGFIP/Education Nationale sous la tutelle d'un secrétariat général commun, à l'initiative des préfets de région. Est-ce un hasard ?

Retrouvez tout le rapport CAP2022 sur le site internet de la CGT Finances Publiques :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/rapport-cap-22-vous-lattendiez-le-voila>